

## Rapport N° 252/2021

### Bons solidaires nyonnais

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux commerçants nyonnais

En procédure accélérée

Nyon, le 20 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 19 mai pour l'étude de ce préavis. Etaient présent.e.s : Mmes Géraldine Limborg, Suzanne Favre et MM Yves Félix, Raphaël Wiesner, Jean-François Füglister, John Santantoniou, Olivier Riesen, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Sacha Vuadens et Pierre Girard (président et rapporteur). Les personnes suivantes étaient excusées : Mmes Chloé Besse, Monique Chevallay Piguet ainsi que MM Jacky Colomb et Fabrice Baertschi.

La Cofin a reçu M. le Municipal Claude Uldry accompagné de M. Lionel Thorens, délégué à la promotion économique ; elle les remercie pour leurs explications et les réponses aux questions posées.

Bref retour en arrière: lors de la séance du 7 décembre dernier, dans le cadre du vote sur le budget et à la suite d'un amendement, notre Conseil a octroyé un crédit de CHF 258'675.- en demandant à la Municipalité de mettre en place un système de bons solidaires pour soutenir les commerçants nyonnais. Il avait été précisé que si ce montant se révélait insuffisant, le Conseil invitait la Municipalité à le solliciter pour une rallonge ce qui est le cas du présent préavis.

La Municipalité a donc mis en place un système de bons dont la commune prend à sa charge le 20% du montant avec une répartition de 15% en faveur des clients et 5% en faveur des commerçants. Cette action qui a débuté le 17 mars a tout de suite rencontré un vif succès si bien que le crédit accordé est pratiquement épuisé.

Le succès se confirme chaque jour puisque les chiffres ont évolué depuis le dépôt du préavis ; cidessous quelques chiffres valables au moment de la rédaction de ce rapport.

Ce sont 191 commerçants qui participent au système dont 150 en ont bénéficié. Il a enregistré 10'629 transactions (le bon pouvant être amorti en plusieurs fois); on compte 2'459 utilisateurs en ligne auxquels on ajoute environ 300 personnes qui ont acheté leurs bons auprès de l'Office du tourisme.

Le chiffre d'affaires généré est actuellement de plus de CHF 1'000'000.-. On constate, par exemple, que pour les restaurants le chiffre est passé avec l'ouverture des terrasses à CHF 61'500.- malgré la météo maussade de ce mois de mai. On peut facilement en déduire que le crédit supplémentaire demandé leur profitera en vue de leur réouverture complète et nous pouvons nous en réjouir, cette branche ayant été spécialement impactée par la crise.

Pour finir, les retours des commerçants sont très positifs et l'action est très appréciée. C'est un très bon coup de publicité et cela leur permet de se positionner par rapport à d'autres lieux. La belle et grande diversité du commerce nyonnais est mise en avant.

La Municipalité justifie la demande de rallonge dans le sens que la situation reste critique pour beaucoup de commerçants ; certes les affaires reprennent, mais il faudra du temps pour retrouver des niveaux corrects et nous nous trouvons maintenant à une période charnière avec les réouverture complète des restaurants et aussi, l'allègement des mesures Covid qui devraient être annoncées par le Conseil Fédéral.

Quelques questions ont été posées par les commissaires, voici ci-dessous les réponses de la Municipalité :

- <u>Pourquoi ne pas passer par l'habituel préavis des crédits supplémentaires ?</u> La Municipalité souhaite agir en toute transparence. Il est rappelé qu'une demande pour un crédit supplémentaire intervient lorsqu'un événement exceptionnel ou urgent a eu lieu et que la dépense a déjà été faite. C'est pour ces raisons qu'elle a donc choisi la voie du préavis avec procédure accélérée.
- Quel est le coût de l'opération et serait-il possible de négocier un meilleur taux avec les sociétés de carte de crédit ? Nous collaborons avec Local Impact, une start-up active dans la promotion du commerce de proximité : Elle nous a facturé CHF 11'600.- pour le déploiement de la plateforme et la gestion de l'action jusqu'au 31 décembre 2021. La société prélève un pourcentage sur chaque transaction dont le total a été plafonné à CHF 20'000.-. Concernant les cartes de crédit, Local Impact a regroupé les montants générés par différentes localités organisant la même action afin d'avoir plus de poids auprès de ces organismes ce qui a permis d'obtenir des taux plus intéressants. Cela reste toutefois difficile de négocier avec ces grandes sociétés internationales.
- Comment acheter ces bons? Achat en ligne sur la plateforme numérique (bons.nyon.ch) à la suite de quoi on reçoit un bon numérique, ou un bon papier format carte de crédit. Chaque bon comporte un QR code propre. On peut également s'en procurer auprès de l'office du tourisme de Nyon. La liste des commerçants participants se trouve sur le site, et l'Office du tourisme la tient à disposition. Avec le vote de ce crédit, la Municipalité estime qu'il y aura des bons à vendre jusqu'à la fin du mois de juillet qui sont à utiliser jusqu'à la fin de l'année.
- Quelle suite donnera-t-on à cette opération? Cette action ne va pas perdurer, il s'agit d'une initiative de relance. Par contre, nous pourrons profiter d'une base de données importante sur laquelle nous pourrons capitaliser pour développer la présence en ligne des commerces, non pas pour la vente en ligne, mais pour favoriser la fréquentation physique des commerces de notre ville. Il y a différentes idées à l'étude actuellement.
- Pourquoi avoir octroyé un rabais de 15% pour les clients et seulement un bonus de 5% pour les commerçants? Il a été estimé que l'effet de levier est plus intéressant lorsqu'il est en faveur du client plutôt qu'en faveur du bénéficiaire-commerçant. Dans le cas qui nous occupe CHF 350'000.- engendrent un chiffre d'affaires de CHF 1,5 million. Il est rappelé que le but de cette opération est d'inciter les chalands à se rendre dans les commerces.

### Conclusion

A la lecture des chiffres annoncés et des lignes ci-dessus, il ressort indéniablement que cette opération rencontre un franc succès. Par celle-ci, la commune remplit là un rôle de facilitateur et donne une impulsion au commerce nyonnais. Ce système gagnant-gagnant profite à tout le monde. La rallonge demandée est justifiée et pourra profiter au domaine de l'hôtellerie-restauration qui n'a, pour le moment, pas pu pleinement en profiter du fait des mesures sanitaires en vigueur. Il est bon de rappeler que la bonne santé des commerces est nécessaire pour la vitalité de notre ville et même si ce n'est pas la panacée, cette opération, même limitée dans le temps, peut y contribuer. La commission relève et salue le fait que la Municipalité s'implique dans la recherche de nouvelles solutions afin de créer une dynamique pour le soutien au commerce local.

Au vu de ce qui précède, c'est une Commission des finances unanime qui vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

# Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 252/2021 concernant « Bons solidaires nyonnais - Demande d'un crédit

supplémentaire de CHF 350'000.- afin de prolonger la démarche de soutien aux

commerçants nyonnais »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide:

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 350'000.- visant à maintenir l'opération des bons solidaires nyonnais ;
- de porter ce montant en augmentation du compte N° 110.3659.03 Projets de soutien au commerce local au budget 2021

### La Commission des finances :

Mesdames Géraldine Limborg, Chloé Besse, Suzanne Favre, Monique Chevallay Piguet Messieurs Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, Raphaël Wiesner, John Santantoniou, Sacha Vuadens, Yves Felix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Jean-François Füglister, Pierre Girard (président et rapporteur)